

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
12 DÉCEMBRE 2023 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et du public. Il demande à toutes les personnes présentes d'observer un temps de recueillement en mémoire des personnes qui nous ont quittés récemment.

Il constate que le quorum est atteint et que l'ensemble de la documentation a été transmis dans les délais. L'assemblée peut donc délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que proposé dans la convocation :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 26.09.2023
3. Crédit d'engagement de 800'000 francs pour la 2^e étape des travaux d'assainissement des routes agricoles
4. Crédit d'engagement de 1,4 million de francs pour des travaux de réfection de la rue de l'Eglise, tronçon Restaurant de Fully – pont sur le canal du Petit-Pont
5. Coefficient d'impôt (1.25) et taux d'indexation (158%)
6. Budget 2024 de la Municipalité et des Services industriels
7. Interpellation no 29 du groupe UDC « Rond-point chemin de la Maraîche/route de Saxon »
8. Réponse au postulat no 103 de la commission SASJCS « Pour une nurserie à Fully »
9. Rapport des commissions
10. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

38 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Dominique Rémondeulaz, conseillère générale Le Centre
- Christophe Dorsaz, conseiller général Le Centre
- Dominique Acone, conseiller général PLR
- Thomas Nicollier, conseiller général PLR
- Brigitte Seydoux, conseillère générale MISE
- Adrien Pinho, conseiller général MISE
- Tibor Faiss, conseiller général MISE

2. PV de la séance du 13.06.2023

Sans remarque, le PV est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Crédit d'engagement de 800'000 francs pour la 2^e étape des travaux d'assainissement des routes agricoles

Christian Carron résume la demande de crédit d'engagement adressée aux membres du Conseil général par le Conseil communal. Il passe ensuite la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz, qui explique que cette demande, bien détaillée, n'a pas suscité beaucoup de discussions au sein de la commission. Il lit l'extrait du rapport de la Cogest au sujet de la demande de crédit d'engagement de 800'000 francs.

La parole est ensuite donnée aux groupes. Martine Caillet pour l'UDC remercie l'implication du conseiller en charge du dossier, qui exécute avec sérieux le projet présenté en 2021.

César Da Silva Perrin pour le PLR relève que garantir un trafic fluide pour les exploitants agricoles, c'est leur faciliter la vie. Le groupe PLR recommande d'accepter ce crédit d'engagement.

Isabelle Remy-Carron pour le MISE remercie le Conseil communal pour les informations claires et complètes. Elle recommande d'accepter le crédit d'engagement.

Pour finir, Manuela Troillet du groupe Le Centre recommande d'accepter la demande de crédit, qui s'inscrit dans la continuité de l'ensemble du projet et qui tient compte des défis budgétaires actuels et à venir.

La demande de crédit d'engagement est **acceptée à l'unanimité des membres présents.**

4. Crédit d'engagement de 1,4 million de francs pour des travaux de réfection de la rue de l'Eglise, tronçon Restaurant de Fully – pont sur le canal du Petit-Pont

Christian Carron résume la demande de crédit d'engagement adressée aux membres du Conseil général par le Conseil communal. Il passe ensuite la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz, qui indique que cette demande n'a pas non plus suscité de grandes discussions au sein de la commission. Il lit l'extrait du rapport de la Cogest au sujet de la demande de crédit d'engagement de 1,4 million de francs.

La parole est ensuite donnée aux groupes. Manuela Troillet du groupe le Centre relève l'importance de ce carrefour qui recoupe plusieurs infrastructures communales, sans oublier les deux nouveaux bâtiments privés construits aux abords directs. Le Centre soutient ce crédit d'engagement.

Isabelle Remy-Carron pour le MISE informe l'assemblée que son groupe accepte le crédit d'engagement.

Martine Caillet pour l'UDC relève l'urgence de ces travaux et espère qu'ils seront rapidement exécutés, puisque deux bâtiments en cours de construction dans cette rue seront terminés dans le cours de l'année 2024. Le groupe espère que la mise à l'enquête de ce tronçon se fera séparément du reste des travaux prévus à la Rue de la Poste, qui pourraient bien être retardés en cas d'oppositions.

Pour le PLR, César Da Silva Perrin est ravi que cette zone urbaine soit refaite pour qu'elle réponde aux besoins et aux attentes d'une ville moderne. Le groupe PLR recommande l'acceptation du crédit d'engagement.

La demande de crédit d'engagement **est acceptée par 33 oui, 2 refus et 2 abstentions.**

5. Coefficient d'impôt (1.25) et taux d'indexation (158%)

Le président Christian Carron lit la proposition du Conseil communal concernant le coefficient d'impôt ainsi que le taux d'indexation. Il passe la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz, qui lit le passage du rapport de la commission relatif à ces deux éléments.

La parole est ensuite donnée aux groupes. César Da Silva Perrin pour le groupe PLR informe l'assemblée que le groupe refuse le coefficient à 1.25 et souhaite proposer un coefficient à 1.20. Plus de détails seront donnés dans l'intervention de Vincent Pravato lors de la discussion générale.

Romaine Wailliez-Pellouchoud pour le groupe UDC rappelle l'évolution du coefficient ces dernières années. En pleine période d'inflation, alors que tous les prix augmentent, le législatif fuillérain n'a que très peu de moyens pour tenter de soulager le portemonnaie des ménages. L'un d'entre eux serait d'influer sur le coefficient, étant donné que les taxes sur l'eau et l'électricité sont directement liées à l'obligation d'autofinancer ces services. Elle se dit consciente que cette proposition de baisser le coefficient d'impôt bénéficiera aux « riches », mais ce sont eux qui consomment le plus et paient le plus d'impôts et de taxes. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais rester inactif l'est encore moins. Pour elle, cette proposition a au moins le mérite d'amener un débat et permettra peut-être à l'Exécutif de mieux anticiper à l'avenir.

Pour le groupe MISE, Isabelle Remy-Carron informe que le changement de coefficient n'est pas la bonne solution pour soutenir les personnes qui en ont le plus besoin. L'objectif honorable visé par cette proposition n'impactera pas ou peu les personnes devant bénéficier d'un soutien en prévision de l'augmentation des taxes. Par ailleurs la baisse du coefficient provoquerait une baisse des entrées financières communales et la Municipalité aurait donc moins de moyens à disposition pour mettre en place des mesures ciblées.

Pour Manuela Troillet, le groupe Le Centre est bien conscient des augmentations incessantes des taxes, mais elle relève que cette proposition sympathique en apparence des groupes PLR et UDC se révèle fallacieuse. Elle prétend soutenir les ménages affectés alors qu'elle ne va profiter qu'aux ménages les plus aisés. Manuela Troillet rappelle que la commune de Fully est endettée et qu'elle dépend beaucoup de la péréquation financière. Une baisse des entrées financières impliquera automatiquement des changements dans les investissements. La gestion des finances communales se fait de manière responsable et prudente. Elle permet de s'engager dans une période d'investissements utiles et nécessaires. Le groupe Le Centre demande d'agir de manière responsable et de valider les propositions de la Municipalité.

Christian Carron ouvre ensuite la discussion générale. Vincent Pravato du groupe PLR défend la proposition de son groupe et de l'UDC. Il reprend les comptes de la Municipalité des dernières années et constate une augmentation de 10% des recettes en 3 ans. Les charges sont quant à elles restées stables, ce qui a permis à la Municipalité d'amortir massivement (22,2 millions de francs), soit deux fois plus que les investissements (11,6 millions de francs). Même constat pour les excédents de financement : beaucoup d'argent utilisé pour amortir et non investir. Une baisse du coefficient ne paralyserait donc pas les finances communales. Pour lui, la conjoncture impose une baisse et il n'est pas interdit de corriger le coefficient dès l'année prochaine si la situation devait changer. De plus, certains investissements peuvent être différés. Vincent Pravato entend l'argument de ceux qui pensent que cette baisse de coefficient ne va pas profiter aux personnes qui en ont le plus besoin. Pour lui, c'est bien la classe moyenne qui doit profiter de cette remise fiscale, car c'est elle qui est trop souvent oubliée et ponctionnée de toute part.

Pour que chaque membre du Conseil général puisse faire son choix en toute sérénité, le vote à bulletin secret est demandé.

David Tamarcaz du groupe Le Centre comprend la préoccupation de certains conseillers généraux de vouloir soulager la charge financière des contribuables fuillérains, mais il estime que

la solution proposée est une fausse bonne idée. L'endettement budgété envers des tiers pour la seule année 2024 devrait s'élever à 6,25 millions de francs et une baisse du coefficient d'impôt ne ferait qu'augmenter cette dette. De plus, un cycle important d'investissements vient de débiter. Si une baisse du coefficient était permise par la conjoncture il y a quatre ans, il n'en est plus question aujourd'hui. Le budget communal et les impôts qui y sont liés ont besoin de stabilité. D'ailleurs, personne ne remet en question la cohérence du budget 2024, malgré d'importants investissements. David Tamarcaz rappelle également à l'assemblée qu'une réforme fiscale est en cours au niveau cantonal et que, si elle est acceptée par les parlementaires, une baisse des recettes fiscales de 600'000 francs est à prévoir. Il se demande quel rôle le populisme a joué dans cette proposition et affirme que si des ressources financières venaient à manquer, les budgets ne pourraient pas être respectés. Pour finir, il estime que la baisse fiscale ne soutiendrait pas les bonnes personnes et qu'il s'agit d'un joli cadeau de Noël pour la classe supérieure. Il invite l'assemblée à accepter le coefficient d'impôt tel que présenté par la Municipalité et à refuser la proposition irresponsable et dangereuse des initiants.

Pour Julie Günther du groupe MISE, l'augmentation des taxes est nécessaire et servira à financer les nombreux travaux d'infrastructure dont les habitants et l'économie de Fully ont besoin. Il faut cependant s'inquiéter de l'augmentation des charges, qui pèsera sur les ménages à revenu modeste. Si leurs charges augmentent, ceux-ci subiront une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat. Des mesures d'aide ciblées pour les ménages qui seront impactés par une hausse de leurs charges sont nécessaires. En revanche, baisser le coefficient d'impôt profitera principalement aux revenus élevés, qui bénéficieront de la plus grosse réduction. Baisser le coefficient d'impôt, c'est faire perdre de l'argent à la collectivité, tout en n'aidant pas les ménages qui en auraient besoin. Or il est primordial que ces ménages conservent leur autonomie financière. C'est autant une question de cohésion sociale que d'économie.

Célia Polo du groupe MISE s'inquiète d'une telle coupe dans le budget de la Municipalité. Les répercussions au niveau social, de la culture et du sport seraient dramatiques. Les dépenses liées ne permettent déjà pas beaucoup d'investissements et il faudrait encore s'en priver pour un soi-disant soutien à la population. Que répondre aux sociétés qui auront moins de subventions, aux démunis qui n'auront plus de fonds d'aide, aux jeunes qui ont besoin d'éducateurs de rue. Elle en appelle au bon sens des membres du Conseil général et demande d'accepter le coefficient proposé par la Municipalité.

La parole est finalement donnée à la Municipalité. La Présidente Caroline Ançay-Roduit indique que le Conseil communal a pris connaissance de la proposition de modification du coefficient d'impôt et qu'il partage la préoccupation de maintenir les impôts au niveau le plus supportable possible pour la population de Fully. Elle rappelle qu'en 2020, le Conseil général a accepté une baisse du coefficient de 1.30 à 1.25 et l'indexation a été adaptée de 155 à 158%. Cela a permis d'alléger la charge fiscale des habitants de Fully. Elle rappelle aussi que les dépenses liées dues aux charges cantonales ont pris l'ascenseur ces dernières années et représentent aujourd'hui 35% du budget communal. Selon les estimations du service financier communal, une baisse du coefficient d'impôt à 1.20 représenterait une baisse des rentrées fiscales de 850'000 francs et impacterait directement certains investissements ou prestations sociales. La Municipalité n'est ni heureuse ni satisfaite de présenter des augmentations de taxe, mais c'est une nécessité de tout mettre en œuvre pour garantir un niveau de qualité suffisant pour les services de base communaux. La Présidente suggère de mener une réflexion approfondie sur le sujet en collaboration avec la Cogest et appelle à la responsabilité du législatif d'accepter le coefficient d'impôt de 1.25 tel que proposé.

L'assemblée passe au vote à l'urne. **Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation proposés par la Municipalité sont acceptés par 22 oui, 15 non et 1 vote blanc.**

6. Budget 2024 de la Municipalité et des Services industriels

Présidente de la Municipalité, Caroline Ançay-Roduit présente les chiffres clés du budget 2024, le troisième de la législature en cours.

CHF 51'243'000.-	Revenus financiers
CHF 43'755'000.-	Charges financières
CHF 7'488'300.-	Marge d'autofinancement
CHF 53'500.-	Excédent de revenus après amortissements, variation et réserve budgétaire
CHF 13'743'100.-	Compte d'investissement
CHF -6'254'800.-	Compte de financement
54.4%	Degré d'autofinancement

Une phase importante d'investissements s'ouvre aujourd'hui et pour les années à venir, comme la réalisation du projet lié à l'eau potable (Ribi) ou la rénovation de l'école du village. Les premiers effets apparaissent dans le budget 2024. La Présidente assure qu'une attention particulière sera portée par la Municipalité sur la maîtrise des charges de fonctionnement et l'analyse des priorités en matière d'investissements pour les exercices futurs.

Président du Conseil général, Christian Carron passe la parole à David Tamarcaz, président de la commission de gestion. Ce dernier annonce que le budget est cohérent et il lit le passage du rapport présentant les conclusions de la commission.

Manuela Troillet pour le groupe Le Centre remercie la Municipalité ainsi que son chef du service des finances pour la qualité des documents mis à disposition du Conseil général à l'occasion du budget 2024 et pour l'ensemble des informations transmises en toute transparence. Elle remercie également la Cogest pour son investissement dans l'analyse des budgets et l'élaboration de son rapport de qualité. Les budgets 2024 de la Municipalité et des Services industriels révèlent l'ouverture de la période d'investissements, ce qui explique l'augmentation de la dette communale. La vision à long terme de la Municipalité permet d'envisager cette période plus sereinement. En l'état, Le Centre s'appuie sur les conclusions favorables de la Cogest et recommande d'accepter le budget 2024.

Martine Cailler pour le groupe UDC relève que le cycle d'investissements dont il est question depuis si longtemps est enfin là. Malheureusement, les projets de grande envergure arrivent en même temps, avec une influence directe sur les taxes. Le citoyen-payeur est aujourd'hui assailli par des augmentations de taxe : loyer, caisse-maladie, frais accessoires d'un logement, essence, électricité, TVA, etc... qui lui laissent un goût amer. Le groupe se demande si une nouvelle présentation du projet dit « RIBI » ne devrait pas être faite aux commissions EEEU et Gestion, car les chiffres et l'augmentation prévue pour l'année prochaine ne correspondent pas à ceux avancés il y a quelques années. Par ailleurs, aucun préavis, ni consultation n'explique cette hausse et le groupe se demande si des provisions supplémentations n'auraient pas permis de l'atténuer. Pour terminer, le groupe UDC relève que, si les salaires du personnel communal sont indexés chaque année, les citoyens-payeurs n'ont pas tous cette chance. Il rappelle que, pendant ce temps, au fil des augmentations diverses et variées, au rythme des projets menés avec plus ou moins de célérité, certains enfants suivent toujours leur scolarité dans des portacabines. Néanmoins, dans un esprit d'apaisement, le groupe UDC recommande de voter oui au budget proposé, tout en continuant d'espérer une baisse d'impôt à l'horizon 2025.

César Da Silva-Perrin pour le PLR remercie toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget. Il souligne la pertinence des autorités communales lors des décisions de priorisation de certains investissements, ainsi que leur adaptation budgétaire. Les projets sont nombreux et censés répondre non seulement aux différentes directives qui sont imposées, mais surtout à

L'optimisation des infrastructures et des services de la commune. Dans le souci de prendre en considération l'avis de chaque membre, le groupe PLR laisse la liberté de vote.

Le MISE, par Isabelle Remy-Carron remercie Patrick Arlettaz, chef du service des finances, pour sa disponibilité et la clarté de ses informations, ainsi que David Taramarcas pour la bonne conduite des séances de la Cogest. Le temps très court à disposition pour l'étude et l'analyse du budget est toujours un défi. La planification bien en amont des séances a été très appréciée et a permis une meilleure participation des membres. Si les comptes de la Municipalité sont sains, les comptes des SI pèsent lourdement dans le budget, avec comme conséquence une augmentation considérable des charges. La Municipalité va devoir faire face à cette situation et des solutions ciblées de soutien devront être trouvées. Le MISE accepte les comptes de la Municipalité et des Services industriels.

Les budgets 2024 de la Municipalité et des Services industriels **sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

7. Interpellation N°29 du groupe UDC « Rond-point chemin de la Maraîche/route de Saxon »

Martine Caillet, rapporteuse du groupe UDC et première signataire, motive brièvement son interpellation, en rappelant ses péripéties dans le quartier. Elle suggère une modification de circulation pour fluidifier et simplifier la circulation dans le secteur.

Conseiller communal en charge, Emmanuel Carron répond que l'obligation de tourner à gauche à la sortie de la Coop de Mazembroz a été un compromis trouvé pour lever les oppositions des propriétaires des villas situées à l'ouest de la rue de la Maraîche sur l'autorisation de construire. Néanmoins, conscient du problème des files d'attente aux heures de pointes, la Commune de Fully a demandé au service de la mobilité (SDM), au début de cette année, une analyse de trafic dans le secteur, sachant que la Coop doit participer à toutes les mesures à mettre en place en cas de besoin. L'étude a démontré que l'intersection entre la rue de la Maraîche et la RC 503 ne présentait actuellement pas de problème suscitant la mise en place d'une quelconque mesure pour fluidifier la circulation. Seules quelques minutes, durant les heures de pointes, montrent une saturation à 70%. Compte tenu de la demande d'autorisation de construire de la future Migros, le carrefour entre la RC 71 et la RC 503 sera à coup sûr à saturation dès l'inauguration de ce commerce. C'est pourquoi, la Municipalité a rencontré à nouveau les auteurs du projet et le SDM, pour spécifier clairement ses attentes dans ce secteur en matière de sécurité routière. Il a donc été convenu de la création d'un nouveau rond-point dans ce carrefour, dont la réalisation devrait se faire en parallèle à la construction de la Migros.

8. Réponse au postulat N°103 de la commission SASJCS « Pour une nurserie à Fully »

Le président Christian Carron lit la réponse de la Municipalité au postulat N° 103 de la commission SASJCS, disponible en pièce jointe. Il passe ensuite la parole à la première signataire.

Présidente de la commission SASJCS, Célia Polo remercie le Conseil communal d'entrer en matière sur la proposition. La création d'un groupe de travail, qui inclut les professionnels en lien avec la thématique, semble une excellente idée, afin de pouvoir espérer un dossier au plus proche de la réalité du terrain et des besoins de la population. La commission souhaite également être impliquée dans ce groupe de travail, afin que toutes les parties soient représentées. Aucun calendrier n'étant mentionné dans la réponse, Célia Polo suggère de traiter ce point avant la fin de la présente législature.

9. Rapport des commissions

Parole est donnée aux rapporteurs des commissions pour un retour d'activité de ces derniers mois.

Pour la commission EEEU, Gérard De Castro informe que la commission s'est réunie sept fois durant l'année 2024. Entre janvier et avril, cinq séances ont été organisées pour traiter le règlement du Conseil général. Un important travail a été fourni pour pouvoir finaliser au plus vite ce règlement. En août, une séance a été organisée afin de traiter le règlement de la police du feu. La commission a également été conviée à deux séances, une première sur les budgets 2024 et la seconde sur différents thèmes : Torrent du Métin, recyclerie, rue entrée Branson, rue de l'église et mobilité/VTT. La commission s'est rencontrée une dernière fois en décembre pour préparer les réponses aux questions de la population, adressées lors de la manifestation des 30 ans du Conseil Général.

Aucune autre prise de parole est demandée.

10. Divers

- Christian Carron lit la question déposée par le GT Belle-usine. Il passe ensuite la parole à la Municipalité.
La Présidente Caroline Ançay-Roduit rappelle la chronologie du mandat communal pour ce groupe de travail. Plusieurs démarches et réflexions ont été menées concernant la Belle Usine et un mandat pour augmenter la capacité de la salle avait été donné à une entreprise externe. A ce stade, le GT Belle usine n'a plus de mission et la Municipalité se charge de la suite des démarches. Elle remercie tous les membres du groupe de travail pour leur investissement.
- Vice-présidente du Conseil général, Nicole Délitroz questionne la Municipalité au sujet de l'avancée des travaux de l'école du Village.
Alain Mermoud, conseiller communal en charge du dossier, répond que la rénovation du bâtiment a commencé début février 2023 par les travaux préparatoires et d'assainissement. Ils progressent à un rythme régulier malgré les multiples imprévus et ils devraient être terminés en milieu d'année 2024. Des investigations et des sondages supplémentaires sur l'état du bâtiment ont dû être réalisés, qui ont permis des améliorations du projet initial. Alain Mermoud se dit confiant pour la suite des travaux.
- Vincent Pravato, conseiller général PLR, demande à la Municipalité si elle prévoit un soutien concernant la hausse des taxes communales.
Anouck Dorsaz-Vielle, conseillère municipale en charge du dicastère cohésion sociale, explique qu'il existe plusieurs actions au niveau communal. Par exemple par le fonds d'aide à la famille par lequel un montant de 500.- francs peut être demandé par tous les parents d'enfants jusqu'à 25 ans, via une demande écrite à la commune. D'autres prestations existent, pour les familles et les enfants, tout comme pour les personnes retraitées. Il est important de solliciter ces aides car elles ne sont pas automatiques. Anouck Dorsaz-Vielle indique que d'autres moyens de soutien seront étudiés ces prochains mois pour l'ensemble de la population.
- César Da Silva Perrin, conseiller général PLR, interpelle la Municipalité au sujet de la réfection de la route des « Garettes ». Il demande si le tronçon est équipé de la séparation des eaux et aimerait savoir si la conduite d'eau potable et celle des eaux usées ont été changées.
Olivier Studer, chef de service en charge, répond qu'en effet la séparation des eaux n'a pas été faite sur ce tronçon pour des raisons budgétaires. Il s'agissait d'un simple resurfaçage et, de manière générale, ce genre d'action sera plus fréquent que des séparatifs, pour des raisons financières évidentes.

- Pour conclure, la Présidente Caroline Ançay-Roduit remercie l'ensemble du Conseil général pour l'engagement, les discussions et les débats sereins qui ont lieu entre les deux pouvoirs. Elle remercie également ses collègues du conseil et les chefs de services pour l'excellente collaboration, ainsi que pour le travail fourni. Elle profite également de l'occasion pour présenter officiellement à l'assemblée Steve Bessard, nouveau chef de service des RH et de la cohésion sociale.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration, souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde et clôt la séance à 22h00.

Le Président
Christian Carron

Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz

Annexe:

- Réponse Postulat N° 103